

# Pages spirituelles d'Ibn Taymiyya

## XII. Les éclipses et la religion

Si Dieu veut, le mardi 14 Shawwâl 1421 - 9 janvier 2001 se produira une magnifique éclipse totale de la lune, visible de Maurice à Oxford et de Gibraltar à Pékin. Le 29 Rabî' I 1422 - 21 juin 2001, ce sera au tour du soleil de se cacher mais, dans l'Océan Indien, seuls les Malgaches pourront contempler en sa totalité le spectacle le plus grandiose du ciel<sup>1</sup>. Il y a quelque sept siècles, Ibn Taymiyya fut interrogé sur la confiance à accorder à de telles prédictions, sur la prière à célébrer durant une éclipse et sur ses modalités particulières. L'occasion lui fut ainsi donnée de se situer à la fois vis-à-vis de certains hommes de religion hostiles à la science et de scientifiques souhaitant s'assurer quelque autorité en cette dernière.

Par souci, dans le meilleur cas, de ne limiter en rien l'omnipotence divine, la théologie musulmane, notamment l'ash'arisme, versa parfois dans le refus de l'efficacité des causes secondes, l'occasionalisme et la mise en question des lois naturelles. Pour Ibn Taymiyya, il y a par contre dans la création des phénomènes sur la régularité, la continuité et la périodicité desquels il est permis – et il convient – de compter, quand bien même il ne s'agit que d'habitudes (*'âda*) instaurées par Dieu, et pour cette raison justement. Autant que la Raison, la religion est favorable à un tel réalisme empirique et l'entreprise scientifique est donc tout à fait valide. Alors que le Vatican refusa jusqu'en 1822 la cosmologie héliocentrique de Copernic et Galilée, Ibn Taymiyya n'hésite donc pas à critiquer, pour ignorance de vérités fondamentales de l'horlogerie céleste, un biographe du Prophète et divers docteurs du *fiqh*...

Le Shaykh de l'Islam d'être d'autant plus ouvert à l'astronomie mathématique qu'il la distingue clairement de l'astrologie, pseudo-science relevant de la magie et qu'il condamne sans appel<sup>2</sup>. Quelle que soit la valeur de leur savoir, la religion n'a cependant pas à se soumettre en tout aux scientifiques, et par exemple en une matière aussi fondamentale pour le culte que la régulation du temps. Sans compter la nécessité d'une confirmation collective de la vérité d'une information obtenue par le calcul, il est des prescriptions religieuses dont le timing repose obligatoirement sur une observation *de visu* du ciel. Le calcul ne peut alors prétendre à plus qu'à un rôle auxiliaire, ancillaire...

### TRADUCTION<sup>3</sup>

#### LE SHAYKH DE L'ISLAM FUT INTERROGÉ

à propos de l'affirmation des utilisateurs de calendriers que le quatorze de tel mois<sup>4</sup> il y aura une éclipse de la lune et, le vingt-neuf, une éclipse du soleil. Les jugera-t-on véridiques à ce propos? Quand ces éclipses se produisent, célébrera-t-on

pour elles une prière ou [ne fera-t-on que] glorifier [Dieu]? Si l'on prie, comment décrire cette prière? Que [le Shaykh] nous rappelle aussi les dires des ulémas sur le sujet.

#### IL RÉPONDIT :

#### Les habitudes du ciel

À Dieu la louange! Il y a, pour les éclipses de la lune et du soleil, des moments qui peuvent être déterminés [à l'avance] de même qu'il y a, pour le lever du croissant, un moment qui peut être déterminé [à l'avance]. Cela fait partie des<sup>5</sup> choses dont Dieu a instauré le caractère habituel<sup>6</sup>, avec la nuit et le jour, l'hiver et l'été, et le reste de ce qui suit le cours du soleil et de la lune. Cela fait partie des signes du Dieu Très-Haut. Ainsi a-t-Il dit – Exalté est-Il! : « C'est Lui qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune, qui tous nagent en une orbite<sup>7</sup>. » Le Très-Haut dit aussi : « C'est Lui qui a fait du soleil une splendeur, de la lune une lumière, et a pour elle déterminé des mansions, afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul. Dieu n'a créé cela qu'ainsi qu'il se devait<sup>8</sup>. » Le Très-Haut de dire également [255] : « Le soleil et la lune suivent un calcul<sup>9</sup>. » – « Le Fendeur de l'aube. Il a fait de la nuit une quiétude, du soleil et de la lune une base de calcul. Voilà ce que détermine le Puissant, le Savant<sup>10</sup>. » – « Ils t'interrogent sur les croissants [des nouvelles lunes]. Dis : « Ce sont des jalons du temps, pour les hommes et pour le pèlerinage<sup>11</sup>. » – « Le nombre des mois, auprès de Dieu, est douze mois – dans le Livre de Dieu, le jour où Il créa les cieux et la terre –, quatre d'entre eux faisant l'objet d'interdits. Voilà la religion droite<sup>12</sup>. » – « Un signe, pour eux, sera également la nuit : Nous en dépiautons le jour et les voici dans les ténèbres. Le soleil court vers une résidence à lui : voilà ce que détermine le Puissant, le Savant! La lune, Nous avons pour elle déterminé des mansions jusqu'au moment où elle revient comme une vieille palme. Ni au soleil il ne convient de rattraper la lune, ni à la nuit de devancer le jour. Chacun d'eux nage en une orbite<sup>13</sup>. »

Une habitude que le Dieu Très-Haut a aussi instaurée, c'est que le croissant [de la nouvelle lune] n'apparaît que la nuit du trente du mois, ou la nuit du trente et un<sup>14</sup>, et que le mois n'est que de trente ou vingt-neuf [jours]. Quiconque a pour opinion que le mois pourrait compter plus ou moins [de jours] que cela se trompe. Dieu a semblablement instauré l'habitude qu'il n'y a d'éclipse du soleil que lorsque [la lune] est cachée<sup>15</sup> et qu'il n'y a d'éclipse de la lune que lors-

5. mim-mâ **K** : mâ **F**

6. *Al-'âda*, c'est-à-dire aussi le fait de se produire de manière régulière, et de revenir, de se répéter périodiquement.

7. Coran, *al-Anbiyâ'* - XXI, 33.

8. Coran, *Yûnus* - X, 5.

9. Coran, *al-Rahmân* - LV, 5.

10. Coran, *al-An'âm* - VI, 96.

11. Coran, *al-Baqara* - II, 189.

12. Coran, *al-Tawba* - IX, 36.

13. Coran, *Yâ-Sîn* - XXXVI, 37-40.

14. On se souviendra ici que, du point de vue musulman, dans le cycle de vingt-quatre heures, la nuit précède le jour. « La nuit du vendredi » désigne celle qui commence le jeudi soir.

15. *Al-istisrâr*, la nouvelle lune, phase dans laquelle, située entre le soleil et la terre, la lune nous offre sa face obscure.

1. Voir S. BRUNIER et J.-P. LUMINET, *Éclipses. Les rendez-vous célestes*, Paris, Bordas, 1999, p. 177 et 156. Sur Internet, voir entre autres les prédictions d'éclipses de F. Espenak à l'adresse [sunearth.gsfc.nasa.gov/eclipse/OH/OH2001.html](http://sunearth.gsfc.nasa.gov/eclipse/OH/OH2001.html).

2. Voir aussi mon *Ibn Taymiyya on Astrology. Annotated Translation of Three Fatwas*, in *Journal of Islamic Studies*, Vol. 11/2, Oxford, mai 2000, p. 147-208.

3. *MF*, éd. IBN QÂSIM: t. XXIV, p. 254, l. 2 - 262, l. 2. *Idem* in *al-Fatâwâ l-Kubrâ*, éd. M. et M. 'ATÂ, 6 t., Beyrouth, Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya, s. d., t. IV, p. 424, l. 4 - 429, l. 12 (**K**).

4. Dans tout le texte, « mois » est à comprendre au sens de mois lunaire, non pas solaire.

qu'elle brille pleinement<sup>16</sup>. Le temps durant lequel elle brille pleinement, ce sont les nuits blanches dont il est préférable (*yustahabbu*) de jeûner les jours [correspondants]: la nuit du treize, du quatorze et du quinze. Il n'y a d'éclipse de la lune que durant ces nuits-là. [256] Le croissant est caché à la fin du mois, soit une nuit, soit deux nuits. Ainsi se cache-t-il la nuit du vingt-neuf ou du trente. Il n'y a d'éclipse du soleil que pendant qu'il est caché.

Pour le soleil et la lune, il y a des nuits marquées par certaines habitudes. Quiconque connaît ces dernières connaît [par avance] les éclipses solaires et lunaires de même que quiconque sait combien [de jours] du mois sont déjà passés sait que le croissant [de la nouvelle lune] se lèvera telle nuit ou durant celle qui la précède. Savoir ce qui se produit habituellement en matière de croissants constitue cependant un savoir général que l'ensemble des hommes ont en partage. Quant à savoir ce qui est habituel en matière d'éclipses du soleil et de la lune, cela, ce n'est connu que de quelqu'un qui sait calculer leurs deux cours.

### La validité de l'astronomie

L'information donnée à propos des [éclipses] par celui qui [les] calcule ne relève ni de la science de l'invisible (*'ilm al-ghayb*), ni de ce dont il [peut éventuellement aussi] informer en matière d'astrologie judiciaire (*ahkâm*)<sup>17</sup>, en laquelle il ment plus qu'il ne dit la vérité. Cela<sup>18</sup>, c'est en effet parler sans savoir consistant, et c'est bâti sur autre chose qu'un fondement valide.



Le Zodiaque et les débuts des saisons<sup>19</sup>

Dans le *Sunan* d'Abû Dâ'ûd, il est rapporté au sujet du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – qu'il a dit: « Quiconque tire quelque connaissance des étoiles la tire de la magie, quoi qu'il ajoutât<sup>20</sup>. » Dans le *Sahîh* de Muslim, il est rapporté au sujet du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – qu'il a dit: « Celui qui fréquente un voyant (*'arrâf*), l'interroge sur quelque chose et le juge véridique, Dieu n'accepte pas sa prière durant quarante jours<sup>21</sup>. »

16. *Al-ibdâr*, la pleine lune.

17. L'astrologie naturelle observe les influences des astres sur les éléments naturels (par exemple celle de la lune sur les marées). L'astrologie judiciaire (c'est-à-dire qui propose des jugements - *ahkâm*) observe les influences des astres sur la destinée humaine.

18. L'astrologie.

19. D'après le *Calendrier des bergers*, Paris, 1491.

20. Voir ABÛ DÂ'ÛD, *al-Sunan*, *Tibb* (éd. 'ABD AL-HAMÎD, t. IV, p. 16, n° 3905; *Âlam*. 3406).

21. Voir MUSLIM, *al-Sahîh*, *Salâm* (Constantinople, t. VII, p. 37; *Âlam*. 4137). La version de Muslim est en fait: « Celui

Les devins savent plus ce qu'ils disent que les astrologues dans leurs jugements. Malgré cela, il est rapporté authentiquement du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – qu'il interdit de les fréquenter et de les interroger. Comment en ira-t-il donc, [a fortiori], pour l'astrologue? Nous avons développé cela ailleurs qu'en<sup>22</sup> la présente réponse<sup>23</sup>. [257]

Quant à ce que l'on sait [des astres] grâce au calcul, c'est comme connaître les dates des saisons, telles le début du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver grâce au fait que le soleil se trouve face aux premiers [degrés] des signes zodiacaux<sup>24</sup> à propos desquels on dit: « Le soleil est descendu en tel signe », c'est-à-dire: « Il est en face de lui. » Quiconque, parmi les juristes (*fuqahâ'*), dit qu'il y a des éclipses solaires à un autre moment que lorsque la lune est cachée se trompe et dit une chose au sujet de laquelle il n'a point de savoir. Ce qui est rapporté d'al-Wâqidî<sup>25</sup>, à savoir qu'il mentionna qu'Ibrâhîm, le fils du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – mourut le dixième jour d'un mois et que ce fut le jour où le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – célébra la prière de l'éclipse solaire est une erreur<sup>26</sup>. On n'utilise pas comme argument ce qu'al-Wâqidî rapporte en référant à des autorisés. Comment donc en ira-t-il, [a fortiori], pour ce qu'il mentionne sans source, sans le référer à aucun Compagnon? Voilà ce qu'il en est au sujet de choses dont on ne sait pas qu'elles sont une erreur. Quant à ceci<sup>27</sup>, on sait [en plus] que c'est une erreur. Celui qui permet une telle chose<sup>28</sup> prédit une chose au sujet de laquelle il n'a point de savoir. Celui qui argumente à ce propos argumente à propos d'une chose au sujet de laquelle il n'a point de savoir.

Ce qu'un groupe de juristes ont mentionné sur le fait de réunir les prières de la fête et de l'éclipse, ils l'ont mentionné alors qu'ils parlaient de la question de la réunion de la prière de l'éclipse et d'une autre des prières, leur avis étant de la réunir avec celles du *witr* et de midi. Ils mentionnèrent la prière de la fête sans se demander si une telle [conjonction entre une éclipse et une fête] était possible, s'agissant de ce qui se passe habituellement, ou impossible<sup>29</sup>. Il n'y avait

qui fréquente un voyant et l'interroge sur quelque chose, il n'est accepté aucune prière de lui durant quarante nuits. » La version d'Ibn Taymiyya se rapproche de celle rapportée par IBN HANBAL, *al-Musnad*, t. IV, p. 68 (*Âlam*. 16041).

22. min : 'an FK

23. Voir mon *Ibn Taymiyya on Astrology*.

24. En fait les quatre signes cardinaux (Bélier, Cancer, Balance, Capricorne), transités par le soleil lors des équinoxes et des solstices.

25. Abû 'Abd Allâh al-Wâqidî (Médine, 130/748 - 207/822), historien shî'ite de la *Jâhiliyya* et des premiers temps de l'Islam; voir J. HOROVITZ, art. *al-Wâkidî*, in *Enc. de l'Islam*, 1ère éd., t. IV, p. 1104-1105.

26. Sur le problème de la date de la mort d'Ibrâhîm, le fils que le Prophète eut de Mârya la Copte, et de l'éclipse de ce jour-là, voir mon *Ibn Taymiyya on Astrology*, p. 156-157, n. 37. En référence à un horoscope d'al-Sijzî (Shîrâz, IVe/Xe s.), j'y ai proposé la date du 28 Shawwâl 10 / dimanche 26 janvier 632. F. Espenak signale une éclipse annulaire du soleil, visible vers la latitude de 22,6° N, c'est-à-dire entre La Mecque et Médine, le matin du 27 janvier 632; voir, sur Internet, le site [sunearth.gsfc.nasa.gov/eclipse/SEcat/SE0601-0700.html](http://sunearth.gsfc.nasa.gov/eclipse/SEcat/SE0601-0700.html).

27. La date proposée par al-Wâqidî pour la mort d'Ibrâhîm.

28. Un éclipse du soleil en dehors de la nouvelle lune.

29. Ni la fête de la Rupture du jeûne de Ramadân (1er Shawwâl) ni celle du Sacrifice (10 Dhû l-Hijja) ne tombent durant des jours où des éclipses sont astronomiquement possibles. La ques-

pas, dans l'hypothèse qu'ils en faisaient, de connaissance de l'existence d'une telle [conjonction] dans le [monde] extérieur mais, d'une telle connaissance, la connaissance d'une telle chose fut tirée, dans l'hypothèse de son existence. Ainsi font-ils aussi l'hypothèse de questions dont ils savent qu'elles n'ont pas de portée concrète, pour rédiger les règles [du *fiqh*] et pour exercer les entendements à les maîtriser précisément. [258]

### Savoir scientifique et *Shari'a*

Pour ce qui est de juger véridique ou menteur celui qui informe [à l'avance d'une éclipse], il n'est permis de le juger véridique qu'à moins de le savoir véridique, et de le considérer comme menteur qu'à moins de savoir qu'il ment. Ainsi le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – a-t-il dit: «Lorsque les Gens du Livre vous parlent, ne les jugez ni véridiques ni menteurs<sup>30</sup>!» Tantôt en effet ils vous parleront de quelque chose de vrai et vous jugeriez qu'ils mentent; tantôt ils vous parleront de quelque chose de vain et vous les jugeriez véridiques. Alors même que savoir [à l'avance] le moment d'une éclipse solaire et d'une éclipse lunaire est possible, cet individu qui fournit l'information peut être savant de la chose et peut ne pas l'être; il peut être digne de confiance en ce dont il informe et il peut ne pas l'être. Or l'information fournie par un inconnu, dans le savoir et la véridicité de qui on n'a pas confiance et dont on ne sait pas s'il ment, est à laisser en suspens. Si quelqu'un, un inconnu, informait du moment de la prière, l'information qu'il fournirait ainsi ne serait pas acceptée. Lorsque cependant l'information fournie par les gens qui calculent concorde à ce propos, ils ne sont pas près de faire erreur.

Ceci étant, on ne fondera point de savoir d'ordre Légal (*shari'a*) sur l'information qu'ils fournissent. La prière des éclipses solaire et lunaire ne se prie en effet que lorsque nous observons ce [phénomène]. Quand quelqu'un admet la véridicité de celui qui l'informe [à l'avance] d'un tel [phénomène] ou qu'elle l'emporte dans son opinion, qu'il a l'intention de célébrer la prière de l'éclipse solaire et de l'éclipse lunaire à cette occasion et qu'il se prépare, à ce moment, à la vision du [phénomène], il s'agit là d'un empressement participant de l'entraîn mis à obéir au Dieu Très-Haut et à L'adorer.

### Origine de la prière de l'éclipse

Prier en cas d'éclipse du soleil est en effet une chose sur laquelle il y a accord entre les Musulmans. Il y a foison des traditions la concernant, ininterrompues (*tawâtara*), depuis le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! –, et les auteurs des *Sahîhs*<sup>31</sup>, des *Sunan*<sup>32</sup> et des *Musnads*<sup>33</sup> les ont rapportées de plusieurs manières. Il est souvent relaté de lui qu'il dirigea la prière des Musulmans pour une éclipse solaire le jour où son fils Ibrâhîm mourut<sup>34</sup>. [259] Certaines

gens étaient<sup>35</sup> d'opinion que cette éclipse était due au fait qu'Ibrâhîm était mort. Le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – leur adressa un sermon et leur dit: «Le soleil et la lune sont deux des signes de Dieu. Ils ne s'éclipsent ni pour la mort de quelqu'un, ni pour sa [venue à la] vie. Lorsque vous les voyez s'éclipser, cherchez refuge en la prière<sup>36</sup>.» Et, dans une version rapportée dans le *Sahîh*: «Mais ce sont deux des signes de Dieu, par lesquels Il fait peur à Ses serviteurs<sup>37</sup>.» Il s'agit là, de sa part – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! –, d'un exposé que les [éclipses solaires et lunaires peuvent] être cause de la descente de [quelque] tourment sur les gens. Dieu, en effet, fait seulement peur à Ses serviteurs par quelque chose dont ils ont peur, lorsqu'ils Lui désobéissent et désobéissent à Ses Messagers. Or les gens ont seulement peur de ce qui est nocif pour eux. S'il n'y avait pas la possibilité que quelque chose de nocif arrive aux gens lors d'une éclipse, un tel [phénomène] ne servirait pas à faire peur. Le Très-Haut a dit: «Nous donnâmes à Thamûd la chamelle, pour les faire voir, et ils furent injustes envers elle. Nous n'envoyons les signes que pour faire peur<sup>38</sup>.»

Le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – a ordonné de quoi faire cesser la peur: il a ordonné de prier, d'invoquer [Dieu] et de [Lui] demander pardon, de faire l'aumône et d'affranchir les esclaves pour que disparaisse ce qui préoccupe les gens. Lors d'une éclipse solaire, il dirigea une longue prière des Musulmans.

### Particularités de la prière de l'éclipse

S'agissant de la description de la prière de l'éclipse, plusieurs choses sont rapportées. Voici cependant ce que l'on trouve souvent chez les gens possédant la science de la *Sunna* du Messenger de Dieu – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! –, qui est rapporté par al-Bukhârî et Muslim de plus d'une manière et que préfèrent la plupart des gens de science tels Mâlik, al-Shâfi'î et Ahmad [Ibn Hanbal]: [le Prophète] pria avec eux deux rak'ates comportant chacune deux inclinations. Il récita longuement le Coran puis s'inclina en une longue inclination, moins [longue cependant] que la récitation, puis se redressa et récita longuement le Coran, moins [longtemps cependant] que lors de la première récitation, puis s'inclina en une inclination moins longue que [260] la première, puis se prosterna deux fois longuement. Il est établi, dans le *Sahîh*, qu'il récita le Coran à haute voix durant cette prière<sup>39</sup>.

Ce qui est visé, c'est que la prière soit célébrée, au moment de l'éclipse, jusqu'à la réapparition de l'astre en tout son éclat. Si on termine la prière avant la réapparition de l'astre, on se remémore (*dhikr*) Dieu et on L'invoque jusqu'à la réapparition de l'astre. Parfois le temps [que dure]

35. kâna **K**: ka-'anna **F**

36. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, Jum'a* (Boulaq, t. II, p. 35; 'Âlam. 988); MUSLIM, *al-Sahîh, Kusûf* (Const., t. III, p. 27; 'Âlam. 1499).

37. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, Jum'a* (Boulaq, t. II, p. 36; 'Âlam. 990); MUSLIM, *al-Sahîh, Kusûf* (Const., t. III, p. 29; 'Âlam. 1504).

38. Coran, *al-Isrâ'* - XVII, 59.

39. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, Jum'a* (Boulaq, t. II, p. 40; 'Âlam. 1004); MUSLIM, *al-Sahîh, Kusûf* (Const., t. III, p. 29; 'Âlam. 1502); AL-TIRMIDHÎ, *al-Sunan, Jum'a* (éd. 'UTHMÂN, t. II, p. 38, n° 560; 'Âlam. 516); AL-NASÂ'Î, *al-Sunan, Kusûf* (8 t., Beyrouth, Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya, s. d.; t. III, p. 148; 'Âlam. 1477).

tion de la réunion des prières de la Fête et de l'éclipse est donc une hypothèse purement scolastique.

30. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, I'tisâm* (Boulaq, t. IX, p. 111; 'Âlam. 6814).

31. Al-Bukhârî (m. 256/870) et Muslim (m. 261/875).

32. Ibn Mâja (m. 273/887), Abû Dâ'ûd (m. 275/889), al-Tirmidhî (m. 279/893) et al-Nasâ'î (m. 303/915).

33. Ibn Hanbal (m. 241/855) et al-Dârimî (m. 255/869).

34. Voir entre autres AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, Jum'a* (Boulaq, t. II, p. 34, 39; 'Âlam. 985, 1000); MUSLIM, *al-Sahîh, Kusûf* (Const., t. III, p. 36-37; 'Âlam. 1522).

